



DECISIONS DU CMSA SUR PROPOSITIONS DE LA CIK

DECISIONS OF THE WMSC ON PROPOSALS OF THE CIK

texte supprimé = ~~texte barré~~
nouveau texte = **texte en gras souligné**

deleted text = ~~crossed-out text~~
new text = **text in bold underlined**

Application : **01/01/2009**
Publié le : **25/11/2008**

Implementation: **01/01/2009**
Published on: **25/11/2008**

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES GENERAL PRESCRIPTIONS

2.20 - Procédure de départ

A. Le signal de départ sera donné au moyen de feux lumineux.

B. Le mode de départ doit être stipulé dans le Règlement Particulier de l'Épreuve. Il ne peut être que «lancé» ou «arrêté», la grille étant constituée de deux files de karts. Le départ type «Le Mans» est interdit (sauf dérogation accordée par la CIK-FIA).

C. Pour donner le départ, le Directeur d'Épreuve (ou à défaut, le Directeur de Course) se trouvera sur une plateforme située à au moins 5 mètres du bord de la piste et derrière une barrière de protection permanente (Article 7.7.1 C du Règlement des Circuits, Partie 1).

D. Deux couloirs, larges de 2 mètres et bordés de lignes de couleur blanche, seront peints sur les 110 mètres menant jusqu'à la Ligne de départ. Une Ligne Jaune sera peinte 25 m avant la Ligne de Départ. ~~Il est interdit d'accélérer avant d'avoir franchi cette ligne.~~ Pour les départs lancés, cette Ligne Jaune sera également matérialisée par une rangée de cônes souples (1 cône de chaque côté de la piste).
Si une Voiture Pilote est utilisée, la Ligne Jaune sera peinte 50 m avant la Ligne de Départ. ~~Il est interdit d'accélérer avant d'avoir franchi cette ligne.~~

E. Dès que le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve indique au moyen du drapeau vert que les karts peuvent s'élancer, les Pilotes sont «aux ordres du Directeur de Course ou du Directeur d'Épreuve» et ne peuvent plus recevoir d'assistance extérieure. Tout Pilote qui ne se sera pas mis à temps avec son kart en ordre de marche aux ordres du Directeur de Course ou du Directeur d'Épreuve ne pourra quitter la Pré-Grille que sur ordre du Directeur de Course, du Directeur d'Épreuve ou du Responsable de la Pré-Grille.

F. **Le nombre de Tours de Formation sera indiqué lors du Briefing. Selon les instructions données lors du Briefing,** les karts effectueront environ un Tour de Formation avant que le départ ne soit donné. Il est interdit de dépasser un autre Pilote sous peine de pénalité infligée par les Commissaires Sportifs (10 secondes de pénalité ou exclusion de la Manche).

Si un Pilote s'arrête pour une raison quelconque pendant le Tour de Formation, il ne pourra pas essayer de repartir avant qu'il n'ait été dépassé par l'ensemble du plateau. Il repartira obligatoirement à l'arrière de la formation. Au cas où il tenterait de démarrer devant le plateau dans l'espoir que les Pilotes de tête le dépassent, il se verrait présenter le drapeau noir et serait exclu de cette course.

G. Dans le cas des départs lancés, un Pilote retardataire aura la possibilité de rejoindre sa place de grille uniquement si cette manœuvre ne gêne pas les autres Pilotes et dans tous les cas avant d'avoir atteint la Ligne Rouge qui sera matérialisée sur la piste, équipée d'une boucle de chronométrage et indiquée par le Directeur d'Épreuve ou le Directeur de Course lors du Briefing.
Dans le cas des départs arrêtés, un Pilote retardataire a la possibilité de rejoindre sa place de grille jusqu'au moment

2.20 - Starting procedure

A. The start signal shall be given by means of lights.

B. The type of start must be indicated in the Supplementary Regulations of the Event. It may only be «rolling» or «standing», the grid being constituted of two lines of karts. «Le Mans» type starts are forbidden (except waiver granted by the CIK-FIA).

C. To give the start, the Race Director (or, failing that, the Clerk of the Course) shall be placed on a platform located at least 5 metres from the trackside and behind a permanent protecting barrier (Article 7.7.1 C of the Circuit Regulations, Part 1).

D. Two 2-metre wide lanes bordered by white lines will be painted over the 110 metres leading to the Start Line. A Yellow Line shall be painted 25 m ahead of the Start Line. ~~It is forbidden to accelerate before having crossed that line.~~ For rolling starts, this Yellow Line will also be materialised by a row of soft cones (1 cone on each side of the track).

If a Safety Car is used, the Yellow Line shall be painted 50 m ahead of the Start Line. ~~It is forbidden to accelerate before having crossed that line.~~

E. As soon as the Clerk of the Course or the Race Director indicates with the green flag that the karts may take the start, the Drivers are «at the orders of the Clerk of the Course or of the Race Director» and may no longer receive any outside help. Any Driver who has not placed himself at the orders of the Clerk of the Course or of the Race Director in time with his kart in working order will be allowed to leave the Assembly Area only at the orders of the Clerk of the Course, of the Race Director or of the Officer in charge of the Assembly Area.

F. **The number of Formation Laps shall be indicated at the Briefing. According to the instructions given at the Briefing,** karts will cover approximately one Formation Lap before the start may be given. It is forbidden to overtake another Driver under pain of a penalty inflicted by the Stewards (10 seconds or exclusion from the Heat).

If a Driver stops for any reason during the Formation Lap, he will not be allowed to try and start again before he has been passed by the whole field. He shall start again from the back of the formation. Should he try to start ahead of the field in the hope that the leading Drivers overtake him, he would be shown the black flag and be excluded from that race.

G. In the case of rolling starts, a Driver who is delayed will have the possibility of regaining his grid position only if this manoeuvre does not impede other Drivers and in all cases before having reached the Red Line which will be materialised on the track, equipped with a timekeeping loop and indicated by the Race Director or the Clerk of the Course at the Briefing.

In the case of standing starts, a Driver who is delayed will have the possibility of regaining his grid position until the



**PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES
GENERAL PRESCRIPTIONS**

où les feux rouges de départ sont allumés. Il est interdit pour regagner sa place d'emprunter tout parcours autre que la piste utilisée pour la course.

H. S'il considère qu'un Pilote a été immobilisé par la faute d'un autre, le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve peut arrêter le Tour de Formation et recommencer la Procédure de Départ avec la grille originale ou autoriser le Pilote gêné à reprendre sa place.

I. Le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve donnera le départ dès qu'il sera satisfait de la formation.

J. En cas de faux départs répétés ou d'incidents au cours du (des) Tour(s) de Formation, le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve, agissant en qualité de Juge de Fait, pourront arrêter la procédure de départ au moyen du drapeau rouge et informer les Commissaires Sportifs, qui auront le droit d'infliger aux fautifs une pénalité, conformément à l'Article 2.24 des Prescriptions Générales. Une nouvelle procédure sera lancée, soit immédiatement, soit dans un délai de 30 minutes maximum, selon les circonstances. La grille de départ sera la même que pour la procédure initiale. Tous les Pilotes présents dans l'aire de départ ou dans l'aire de réparations avant l'arrêt de la procédure pourront prendre le départ du nouveau Tour de Formation.

K. Toute tentative pour anticiper le départ ou le retarder et toute sortie du couloir avant l'extinction des feux seront sanctionnées, conformément à l'Article 2.24 des Prescriptions Générales.

L. Dès que le départ a été donné, les conditions de la course entrent en vigueur et, quel que soit l'endroit où se trouve un kart sur la piste, il est interdit de lui fournir une assistance quelconque, sauf s'il s'agit de le garer à un endroit sûr.

Départs lancés pour karts à prise directe avec ou sans embrayage

Au terme de leur Tour de Formation, les Pilotes s'avanceront à vitesse réduite ou, si le circuit est équipé d'un système de contrôle de vitesse, à une vitesse de 30 km/h minimum à 50 km/h maximum vers la Ligne de Départ, rangés en deux files de karts, chacune des files devant se tenir dans les couloirs tracés sur la piste. **Toute sortie de couloir pourra être sanctionnée par les Commissaires Sportifs, à raison d'une pénalité en temps de 3 secondes pour une sortie partielle du couloir et de 10 secondes pour une sortie intégrale du couloir. Tout dépassement de la vitesse d'approche vers la Ligne de départ pourra être sanctionné par les Commissaires Sportifs, à raison d'une pénalité en temps d'1 seconde par km/h excédentaire, la pénalité maximale absolue étant de 10 secondes.** Durant la phase d'approche, les feux seront au rouge. Aucun kart ne pourra accélérer avant l'extinction des feux rouges. Les karts maintiendront leur position jusqu'à ce que le signal de départ soit donné. S'il est satisfait de la formation, le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve donnera le départ en éteignant les feux rouges. S'il n'est pas

red starting lights are switched on. In order to regain one's position, it is forbidden to use any course other than the track used during the race.

H. If he considers that a Driver has been immobilised as a result of another Driver's mistake, the Clerk of the Course or the Race Director may stop the Formation Lap and start again the Starting Procedure on the basis of the original grid or allow the impeded Driver to regain his position.

I. The Clerk of the Course or the Race Director will give the start as soon as he is satisfied with the formation.

J. In the case of repeated false starts or of incidents during the Formation Lap(s), the Clerk of the Course or the Race Director, acting as a Judge of Fact, may stop the starting procedure by means of the red flag and inform the Stewards, who will be entitled to inflict on the offending Drivers a penalty according to Article 2.24 of the General Prescriptions. A new procedure will begin either immediately or within 30 minutes, according to the circumstances. The starting grid will be the same as for the initial procedure. All the Drivers present in the starting area or in the repair area before the procedure was stopped will be allowed to take the start of the new Formation Lap.

K. Any attempts to jump the start or delay it and any karts leaving the lane before the lights are switched off shall be sanctioned according to Article 2.24 of the General Prescriptions.

L. As soon as the start has been given, racing conditions are applied and, irrelevant of the position of a kart on the track, it is forbidden to give it any assistance, except for parking it to a safe location.

Rolling starts for direct drive karts with or without clutches

*At the end of the Formation Lap, Drivers will proceed forward at a reduced speed or, if the circuit is equipped with a speed control system, at a speed of 30 kph minimum to 50 kph maximum towards the Starting Line, lined up in two lines of karts, and each line shall remain within the lanes marked on the track. **A Driver crossing the lanes is liable to be sanctioned by the Stewards, on the basis of a time penalty of 3 seconds for partly crossing the lanes and of 10 seconds for completely getting out of the corridor. A Driver overspeeding during the approach to the start Line is liable to be sanctioned by the Stewards, on the basis of a time penalty of 1 second per extra km/h, with a maximum penalty of 10 seconds.** When the karts approach, the red lights will be on. No kart may accelerate before the red lights have been switched off. Karts must maintain their position until the start signal is given.*

If he is satisfied with the formation, the Clerk of the Course or the Race Director will give the start by switching off the red lights. If he is not satisfied with the procedure,



**PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES
GENERAL PRESCRIPTIONS**

satisfait de la procédure, il allumera le feu orange, lequel signifiera qu'un Tour de Formation supplémentaire devra être effectué.

Départs arrêtés pour karts à boîte de vitesses (Circuits courts)

Au terme de leur Tour de Formation, les Pilotes prendront place sur leur emplacement de départ, le Directeur de Course, son adjoint ou le Directeur d'Épreuve se trouvant sur la Ligne de Départ, drapeau rouge levé. Tous les feux resteront éteints jusqu'à ce que le dernier kart ait pris place sur la grille.

Quand tous les karts seront immobilisés sur la grille, un Commissaire présentera un drapeau vert en fond de grille. Le Directeur de Course, son adjoint ou le Directeur d'Épreuve et le Commissaire évacueront ensemble la piste et les Pilotes se trouveront alors sous les ordres du Directeur de Course ou du Directeur d'Épreuve. Le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve lancera la séquence d'allumage automatisée des 4 feux rouges (séquence durant 4 secondes). Le départ sera considéré comme donné à l'extinction des feux commandée manuellement par le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve dans les 2 secondes suivantes.

S'il n'est pas satisfait de la procédure, il allumera le feu orange, lequel signifiera qu'un Tour de Formation supplémentaire devra être effectué. Si un Pilote ne démarre pas, il est dans l'obligation de rester dans son kart et de signaler en levant le bras. Pendant le(s) Tour(s) de Formation, il est interdit d'effectuer des simulations de départ.

he will switch on the orange light, which means that another Formation Lap must be covered.

Standing starts for karts with gearboxes (short Circuits)

At the end of their Formation Lap, Drivers will take their starting positions and the Clerk of the Course, his deputy or the Race Director will be on the Starting Line raising a red flag. All lights will remain switched off until the last kart has taken its position on the grid.

When all karts are immobile on the grid, a Marshal will display a green flag at the end of the grid. The Clerk of the Course, his deputy or the Race Director and the Marshal will evacuate the track together and the Drivers will then be at the orders of the Clerk of the Course or of the Race Director. The Clerk of the Course or the Race Director will launch the automated 4-red-light switching on sequence (which lasts 4 seconds). The start will be considered as given at the switching off of the red lights manually operated by the Clerk of the Course or the Race Director within the next 2 seconds.

If he is not satisfied with the procedure, he will switch on the orange light, which means that an extra Formation Lap must be covered. If a Driver is unable to start, he must remain in his kart and notify this situation by raising his arm. During the Formation Lap(s), it is forbidden to practise start simulations.



DECISIONS DU CMSA SUR PROPOSITIONS DE LA CIK

texte supprimé = ~~texte barré~~
nouveau texte = **texte en gras souligné**

DECISIONS OF THE WMSC ON PROPOSALS OF THE CIK

deleted text = ~~crossed-out text~~
new text = **text in bold underlined**

Application : **01/01/2009**
Publié le : **25/11/2008**

Implementation: **01/01/2009**
Published on: **25/11/2008**

CHAMPIONNAT D'EUROPE CIK-FIA DE SUPERKART CIK-FIA EUROPEAN SUPERKART CHAMPIONSHIP

dans le Règlement Particulier de l'Épreuve.

E. L'accès à la grille prendra fin vingt minutes avant l'heure prévue pour le départ de la Course. Tout kart qui n'aura alors pas pris sa position sur la grille ne sera plus autorisé à le faire, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

PROCÉDURE DE DÉPART

48) Article 2.20 des Prescriptions Générales.

49) Départs lancés pour karts à boîte de vitesses (Circuits longs) : les karts seront précédés d'une Voiture Pilote (roulant à une vitesse d'environ **de 60 à 80 km/h**) et suivis d'une voiture d'intervention. À la fin du Tour de Formation (ou, le cas échéant, à la fin du dernier Tour de Formation), la Voiture Pilote se retirera avant la Ligne et, à ce moment-là, le kart ayant obtenu la pole position devra rouler à la même vitesse et les autres karts devront maintenir leur position, **sur deux lignes**, jusqu'à ce que le départ soit signalé par l'extinction des feux rouges. À la fin du Tour de Formation, si les conditions l'exigent, le Directeur de Course ordonnera à la Voiture Pilote d'effectuer un ou plusieurs Tours de Formation supplémentaires. Si un tel Tour de Formation supplémentaire est effectué, le départ de la Course sera considéré comme ayant été donné à la fin du premier Tour de Formation.

50) Les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner **des sanctions allant de la pénalité en temps ou de passage par la Voie des Stands à l'exclusion du Pilote concerné de l'Épreuve.**

VOITURE DE SÉCURITÉ

51)

a) La voiture de sécurité portera les mots «SAFETY CAR» en caractères d'une dimension similaire à celle des numéros de course, sur l'arrière et sur les côtés. Elle sera équipée de trois gyrophares orange sur le toit, chacun alimenté par un circuit électrique différent. Elle sera conduite par un Pilote de circuit expérimenté. Elle aura à son bord un observateur, capable de reconnaître tous les karts en course, et qui sera en contact radio permanent avec la direction de course.

b) Au maximum 30 minutes avant l'heure du départ de la course, la voiture de sécurité prendra position à l'avant de la grille et restera là jusqu'à ce que le signal des cinq minutes soit donné. A ce moment-là (excepté en application du point m) ci-dessous), elle couvrira un tour complet du circuit et rentrera dans la voie des stands.

c) La voiture de sécurité pourra être mise en service pour neutraliser la course sur décision du Directeur de Course. Elle ne sera utilisée que si des concurrents ou des officiels

the Supplementary Regulations of the Event.

E. Access to the grid will end twenty minutes before the time scheduled for the start of the Race. Any kart which has not taken its position on the grid at that moment shall no longer be allowed to do so, except under exceptional circumstances left to the appreciation of the Panel of Stewards.

STARTING PROCEDURE

48) Article 2.20 of the General Prescriptions.

49) Rolling start for karts with gearboxes (long Circuits): Karts will be preceded by a Pace Car (at a speed of approximately **between 60 and 80 kph**) and followed by a service car. At the end of the Formation Lap (or, as the case may be, at the end of the last Formation Lap), the Pace Car will drive aside before the Line and, at that time, the pole position kart shall drive at the same speed and the other karts shall keep their positions **in two lines** until the start is given by the switching off of the red lights.

At the end of the Formation Lap, should conditions require it, the Clerk of the Course will order the Pace Car to cover one or several extra Formation Laps. If such an extra Formation Lap is covered, the start of the Race will be considered as having been given at the end of the first Formation Lap.

50) The Stewards may use any video or electronic system likely to help them to take a decision. The Stewards' decisions may supersede those taken by Judges of Fact. Any infringement to the provisions of the Code or of these Sporting Regulations relating to the starting procedure may entail **sanctions ranging from a time penalty or a drive-through penalty to the exclusion of the Driver concerned from the Event.**

SAFETY CAR

51)

a) The safety car must be marked "SAFETY CAR" in letters of similar dimensions to those of the race numbers, on the rear and sides. It must have three revolving orange lights on the roof each powered by a different electrical circuit. It will be driven by an experienced circuit Driver. It will carry an observer capable of recognising all the competing karts, who is in permanent radio contact with race control.

b) No more than 30 minutes before the race start time the safety car will take up position at the front of the grid and remain there until the five minute signal is given. At this point (except under m) below) it will cover a whole lap of the circuit and enter the pit lane.

c) The safety car may be brought into operation to neutralise a race upon the decision of the Clerk of the Course. It will be used only if competitors or officials are in



DECISIONS DU CMSA SUR PROPOSITIONS DE LA CIK

texte supprimé = ~~texte barré~~
nouveau texte = **texte en gras souligné**

Application : **01/01/2009**
Publié le : **25/11/2008**

DECISIONS OF THE WMSC ON PROPOSALS OF THE CIK

deleted text = ~~crossed-out text~~
new text = **text in bold underlined**

Implementation: **01/01/2009**
Published on: **25/11/2008**

CHAMPIONNAT D'EUROPE CIK-FIA DE SUPERKART CIK-FIA EUROPEAN SUPERKART CHAMPIONSHIP

INCIDENTS

55) Article 2.24 des Prescriptions Générales.

Un «Incident» signifie un fait ou une série de faits impliquant un ou plusieurs Pilotes (ou toute action d'un Pilote, rapportée aux Commissaires Sportifs par le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve ou notés par les Commissaires Sportifs et rapportés au Directeur de Course ou au Directeur d'Épreuve pour enquête), qui a ou ont:

- provoqué l'arrêt d'une Course en application de l'Article 142 du Code;
- violé les présentes Prescriptions ou le Code;
- pris un départ anticipé;
- violé la signalisation par drapeaux;
- fait prendre un faux départ à un ou plusieurs karts;
- causé une collision;
- fait quitter la piste à un Pilote;
- illégitimement empêché une manœuvre de dépassement légitime d'un Pilote;
- illégitimement gêné un autre Pilote au cours d'une manœuvre de dépassement.

- a) Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider, sur rapport ou demande du Directeur d'Épreuve ou du Directeur de Course, si un ou des Pilote(s) est/sont mêlé(s) à un Incident; il(s) ne doi(ven)t pas quitter le circuit sans le consentement des Commissaires Sportifs.
- b) Si un Pilote est impliqué dans une collision ou un Incident et qu'il en a été informé par les Commissaires Sportifs dans les trente minutes suivant la fin de la Course, il ne doit pas quitter le circuit sans leur accord.

Les Commissaires Sportifs doivent infliger une pénalité en temps de 10 secondes à tout Pilote ayant causé un Incident. Si l'Incident est causé au cours d'une séance d'Essais Qualificatifs, ils doivent procéder à l'annulation de ses trois meilleurs temps réalisés dans la séance concernée. Toutefois, prenant en compte sa gravité, les Commissaires Sportifs pourront décider, à la place de la pénalité en temps de 10 secondes, d'une sanction parmi celles prévues dans l'échelle des pénalités à l'Article 153 du Code. **Dans des cas de non-respect de la procédure de départ, de dépassement de la limitation de vitesse sur la Voie des Stands constaté lors d'une Course ou de franchissement d'une ligne lors d'une Course, les Commissaires Sportifs pourront recourir à une pénalité de passage par la Voie des Stands. L'ordre de recourir à cette pénalité sera communiqué par les Commissaires Sportifs à la Direction de Course, qui en informera par panneau de la Voie des Stands. Après le premier panneau de la pénalité, le Pilote ne pourra couvrir plus de trois tours complets avant d'entrer dans la Voie des Stands. Toutefois, si la pénalité doit être infligée au cours des cinq derniers tours, ou après la fin de la Course, le passage par la Voie des Stands sera substitué par une pénalité en temps de 25 secondes. À l'issue de la Course, les Commissaires Sportifs notifieront par écrit au Concurrent la pénalité qui lui a été imposée, en spécifiant l'heure à laquelle la pénalité avait été annoncée au Pilote par la Direction de Course.**

INCIDENTS

55) Article 2.24 of the General Prescriptions.

An «Incident» means a fact or a series of facts involving one or several Drivers (or any Driver's action reported to the Stewards by the Clerk of the Course or the Race Director or noted by the Stewards and reported to the Clerk of the Course or the Race Director for investigation), who:

- provoked the stopping of a Race in application of Article 142 of the Code;
- violated these Sporting Regulations or the Code;
- had jumped the start;
- have not respected flag signalling;
- have caused one or several karts to take a false start;
- have caused a collision;
- have forced another Driver out of the track;
- have illegally prevented a legitimate passing manoeuvre by a Driver;
- have illegally impeded another Driver during a passing manoeuvre.

a) It will be the responsibility of the Stewards to decide, further to a report or a request from the Race Director or of the Clerk of the Course, if one or several Driver(s) is/are involved in an Incident; he/they must not leave the circuit without the Stewards' agreement.

b) If a Driver is involved in a collision or an Incident, and if he was informed of this by the Stewards within thirty minutes after the end of the Race, he must not leave the circuit without their agreement.

The Stewards shall inflict a 10-second time penalty on any Driver having caused an Incident. If the Incident was caused during a Qualifying Practice session, they shall proceed to the cancellation of the three fastest times which he/she achieved in the session concerned. However, considering its serious nature, the Stewards may decide, instead of the 10-second time penalty, of a sanction among those provided for in the penalty scale of Article 153 of the Code.

In cases of breaches of the starting procedure, overspeeding in the Pit Lane recorded during a Race or crossing a line during a Race, the Stewards may have recourse to a drive-through penalty.

The order to have recourse to this penalty will be communicated by the Stewards to Race Direction, which will notify the relevant Driver by showing him a board. After the first presentation of the board indicating the penalty, the Driver may cover no more than three complete laps before entering the Pit Lane. However, should the penalty be imposed during the last five laps, or after the end of the Race, the drive-through will be replaced by a 25-second time penalty.

After the Race, the Stewards will give to the Competitor a written notification of the penalty which has been imposed on him, specifying the time at which the board indicating the penalty had been shown to the Driver by Race Direction.



DECISIONS DU CMSA SUR PROPOSITIONS DE LA CIK

DECISIONS OF THE WMSC ON PROPOSALS OF THE CIK

texte supprimé = ~~texte barré~~
nouveau texte = **texte en gras souligné**

deleted text = ~~crossed-out text~~
new text = **text in bold underlined**

Application : **01/01/2009**
Publié le : **25/11/2008**

Implementation: **01/01/2009**
Published on: **25/11/2008**

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES GENERAL PRESCRIPTIONS

2.19 - Grille de départ

A. À l'issue de la dernière séance d'Essais Qualificatifs, la liste des Pilotes qualifiés sera officiellement publiée, ainsi que les grilles de départ.

B. Seuls ces Pilotes seront autorisés à prendre le départ des Manches Qualificatives et/ou de la phase finale.

C. Tout Concurrent dont le(s) kart(s) est (sont) dans l'impossibilité de prendre le départ pour quelque raison que ce soit ou qui a de bonnes raisons de croire que son (ses) kart(s) ne sera (seront) pas prêt(s) à prendre le départ doit en informer le Responsable de la Pré-Grille, qui avisera le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve dès qu'il en aura l'occasion.

D. Les grilles seront établies en fonction du temps le plus rapide réalisé par chaque Pilote, en tenant compte de la (des) séance(s) d'Essais Qualificatifs. Si un ou plusieurs Pilotes obtiennent un temps identique, ils seront départagés sur base de leur deuxième meilleur temps, et ainsi de suite.

E. Le Pilote en tête de chaque grille aura le choix de l'emplacement de la pole position (sur la partie gauche ou la partie droite de la piste), à condition d'en aviser le Directeur de Course ou le Directeur d'Épreuve dès son arrivée sur la Pré-Grille. Ce choix ne modifiera que la première ligne, à l'exclusion des autres. À défaut, le Pilote en tête de chaque grille prendra le départ de la Course sur la position de la grille qui était la pole position l'année précédente ou, s'il s'agit d'un nouveau circuit, sur celle ayant été désignée comme telle par la CIK-FIA, ou désignée dans le Règlement Particulier de l'Épreuve.

F. i) L'accès à la Pré-grille prendra fin cinq minutes avant l'heure prévue pour le départ de la Course. Tout kart qui n'aura alors pas pris sa position sur la Pré-grille ne sera plus autorisé à le faire, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

ii) Dans les catégories dont les moteurs sont équipés d'un démarreur embarqué, les Mécaniciens seront tenus de quitter la Pré-grille trois minutes avant l'heure prévue pour le départ de la Course. Tout Pilote qui ne pourrait démarrer de la Pré-grille après la présentation du drapeau vert et qui demanderait l'intervention d'un Mécanicien ne sera autorisé à quitter la Pré-grille que sur ordre d'un Commissaire de piste et prendra le départ à l'arrière de la formation, **quel que soit le nombre de Tours de Formation**. En cas de conditions climatiques changeantes, les deux châssis devront être prêts à l'emploi et montés dans deux configurations différentes, l'une de type «sec», l'autre de type «pluie». Pour être autorisés, les deux châssis devront avoir été introduits en Parc d'Assistance «Départ» avant la fermeture de ce dernier; aucun délai supplémentaire ne sera alloué à un Pilote n'ayant pas respecté cette consigne. Chaque Pilote sélectionnera l'un des deux châssis pour l'apporter en Pré-grille et ce choix sera définitif.

iii) Toutefois, la substitution du châssis sélectionné sera autorisée sur décision du Directeur d'Épreuve, en cas de

2.19 - Starting grid

A. At the end of the final Qualifying Practice session, the list of qualified Drivers as well as the starting grids will be officially published.

B. Only these Drivers will be allowed to take the start of the Qualifying Heats and/or of the final phase.

C. Any Entrant whose kart(s) is (are) unable to take the start for any reason whatsoever or who has good reasons to believe that his/her kart(s) will not be ready to take the start must inform the Official in charge of the Assembly Area, who will advise the Clerk of the Course or the Race Director as soon as he has the opportunity.

D. The grids will be drawn up in accordance with the fastest time achieved by each Driver, taking into account the Qualifying Practice session(s). Should one or several Drivers achieve the same time, the tie will be settled on the basis of their second best time, and so on.

E. The pole position Driver of each grid will have the choice of the pole position (on the left or right side of the track), providing that he advises the Clerk of the Course or the Race Director as soon as he reaches the Assembly Area. This choice will only modify the first row, to the exclusion of the others. Failing this, the pole position Driver of each grid will take the start of the Race from the grid position which was the pole position the previous year or, if it is a new circuit, on that which was designated as such by the CIK-FIA, or designated in the Supplementary Regulations of the Event.

F. i) Access to the Assembly Area will end five minutes before the time scheduled for the start of the Race. Any kart which has not taken its position on the Assembly Area at that moment shall not be allowed to do so, except under exceptional circumstances left to the appreciation of the Panel of Stewards.

ii) In the categories where engines are equipped with an on-board starter, the Mechanics will have to clear the Assembly Area three minutes before the time scheduled for the start of the Race. If a Driver is unable to start from the Assembly Area after the display of the green flag and if he requests the intervention of a Mechanic, he will be authorised to leave the Assembly Area only on the orders of a Marshal and he will take the start from the back of the formation, **irrespective of the number of Formation Laps**. In case of changing weather conditions, the two chassis must be ready for use and set up in two different configurations, one of the "dry weather" type, the other of the "wet weather" type. In order to be authorised, the two chassis must be placed in the "Start" Servicing Park before it closes; no additional time will be allowed to a Driver who has not respected these instructions. Each Driver will select one of the two chassis to take it to the Assembly Area and this choice will be final.

iii) However, the substitution of the selected chassis will be authorised by decision of the Race Director, in the event

